

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1318**présenté par
M. Breton

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article modifie l'alinéa 4 de l'article 48 en prévoyant que lors des semaines de contrôle, pourront également être examinés des projets ou propositions de loi ayant fait l'objet d'une évaluation et nécessitant une correction.

La semaine de contrôle, en principe dédiée à des débats concernant le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques pourrait devenir une semaine législative ordinaire. L'opposition perdra-t-elle par conséquent le droit d'inscrire les thèmes de débat de son choix à l'ordre du jour ?

Une nouvelle fois cet article attaque les droits du Parlement et de l'opposition. C'est la raison pour laquelle le Groupe les Républicains propose de supprimer cet article.